

Bulletin Info

de Germigny des Prés

Septembre 2014



L'édito du Maire



Les commissions communales sont maintenant presque toutes installées et ont déjà « planché » sur des dossiers conséquents.

Elles continueront à se réunir dans les prochains mois.

Cependant LE dossier de la rentrée sera la modification du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation). Germigny fait partie des 29 communes potentiellement exposées au risque d'inondation avec des hauteurs d'eau qui pourraient être très importantes, et très dévastatrices.

Les habitants de la commune doivent être bien informés, c'est l'un des buts de l'enquête publique qui se déroulera du 15 septembre au 31 octobre. Chaque habitant aura ainsi l'occasion de consulter le dossier du PPRI, de prendre les informations dont il a besoin mais aussi de pouvoir donner son avis. Aussi, n'hésitez pas à venir consulter les différents documents lors des permanences de mairie.

Le présent bulletin, volontairement court, fera une part importante au PPRI, sans oublier l'aménagement du parvis de l'oratoire, autre dossier important du dernier trimestre 2014. Bonne rentrée à tous !

Philippe Thuillier

Le sommaire :

La révision PPRI Val d'Orléans-Val amont.....	p2
Aménagement parvis de l'Oratoire et cheminement PMR.....	p2
La vitesse dans Germigny.....	p3
Petits rappels.....	p3

Le livret de bienvenue.....	p3
Initiation Sécurité Routière.....	p4
Etat civil.....	p4
Germigny, en ce temps là.....	p4

Ce Bulletin Info a été réalisé par les membres de la Commission Communication

Révision PPRI Val d'Orléans – Val amont :

Dans la région, et plus spécialement dans le Loiret, la Loire n'a pas connu de crue importante depuis 1907. Cette crue et celles de 1846, 1856 et 1866 sont peu à peu sorties de la mémoire collective. La notion de risque a lentement été oubliée. Ainsi, dans les trente dernières années, l'urbanisation s'est développée dans les vals, en zones inondables. Devant ce phénomène, l'Etat a engagé, il y a une quinzaine d'années, à l'échelon national, une réflexion approfondie sur l'aménagement de la Loire.

Un PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) est un document réglementaire qui vise à protéger un territoire, sa population et ses enjeux d'un risque d'inondations en réglementant l'usage des sols. Il constitue une servitude d'utilité publique qui doit être annexée aux documents d'urbanisme des collectivités concernées et est opposable sur leur territoire.

Le PPRI définit les règles qui visent à limiter les dommages aux biens et aux activités existants et éviter un accroissement des dommages dans le futur.

En raison des nouvelles connaissances du risque d'inondations et des nouvelles technologies permettant de modéliser des inondations graves, une révision du PPRI est inéluctable afin de mieux quantifier le risque et les conséquences.

L'objectif visé par la révision des PPRI est de rendre systématique des mesures de bon sens pour limiter les effets négatifs d'une crue majeure en fixant des règles d'urbanisme adaptées.

Les zones actuellement constructibles dans le val ne sont pas remises en cause si le niveau de risque reste acceptable. Les zones non constructibles existantes sont maintenues pour assurer le stockage de l'eau.

La consultation des documents relatifs au PPRI se fera en mairie aux heures de permanence. A noter que le 29 septembre, de 17h à 20h, le commissaire enquêteur tiendra une permanence spécifique. Ce sera l'occasion de venir lui poser vos questions.

Le PPRI est très important pour notre commune et ses habitants, n'hésitez à vous informer sur le sujet ou à interpellier vos élus.

Aménagement du parvis de l'Oratoire et cheminement PMR :

Ce projet, lancé en 2012, a été présenté en détail lors du Conseil Municipal du 2 juillet dernier.

Le dossier technique est maintenant bouclé, les consultations ont été lancées fin août. Le démarrage des travaux est prévu pour octobre. Le projet, validé par l'architecte des bâtiments de France début juillet, tient également compte des recommandations de l'audit PMR (Personnes à Mobilité Réduite) du mois de mai.

Quel est le contenu de ces travaux ?

Pavage du parvis devant l'oratoire, pose de béton désactivé sur les trottoirs allant de l'oratoire au rond-point (là où il y avait du sable jusqu'à présent) et réalisation de 2 quais bus PMR à l'emplacement actuel de l'arrêt de cars ULYS. Sur la place, un arrêt-minute pour les cars de tourisme et la reprise du marquage au sol délimitant les places de parking. Une place réservée pour les handicapés sera créée. Le trottoir (côté impair) de la route de St Benoît sera recouvert de béton désactivé jusqu'à la traversée pour atteindre le parking. Le revêtement du parking sera refait et quelques arbres plantés. Au total, 3 passages piétons PMR seront réalisés entre l'oratoire et le parking.

Nous profiterons de ces travaux pour tailler les arbres et arbustes autour de l'oratoire. Certains d'entre eux étant bien malades. Pour plus de détails, n'hésitez pas à vous adresser en mairie.

La vitesse dans Germigny, impression ou réalité ?

Comme nous l'avions indiqué dans notre programme de campagne, nous avons lancé l'analyse de la vitesse aux entrées du bourg. La première chose à faire est de mesurer ces vitesses, ensuite, en fonction des résultats, de déterminer les actions à mener.

Des contrôles, réalisés par la DDT (Direction Départementale du Territoire) se sont déroulés du mardi 10 au mercredi 18 juin, sur les 4 routes menant au bourg et dans les 2 sens. Les résultats détaillés ont été présentés lors du Conseil Municipal du 2 juillet et sont annexés au compte-rendu.

Les vitesses moyennes retenues par les experts de la DDT sont pour les 2 sens de circulation :

- Route de St Martin : 55 km/h et 57 km/h
- Route de la prieurée : 48 km/h et 47 km/h
- Route de Chateauneuf : 57 km/h et 58 km/h
- Route de St Benoît * : 59 km/h dans les 2 sens

Au final, selon les experts de la DDT, même si les vitesses moyennes sont légèrement supérieures à 50 km/h, cela ne justifie pas d'engager des travaux d'envergure. Le « remède » doit être proportionnel au « mal ». Seule la route de St Benoît devra faire l'objet d'un traitement « particulier » adapté : création d'une zone 70 et déplacement du panneau d'agglomération, avec un renforcement de la signalisation et du mobilier urbain.

Une fois ces aménagements réalisés, une nouvelle mesure sera effectuée afin de vérifier l'efficacité de ces aménagements.

* A noter que peu de temps après, le radar pédagogique de la police intercommunale (installé route de St Benoît) a produit des résultats similaires.

Petits rappels :

Amis promeneurs ou randonneurs, il peut vous arriver, au détour de vos balades, de vous retrouver aux abords ou dans une propriété privée (dans laquelle vous ne devez pas pénétrer !). Merci de prendre les dispositions nécessaires pour respecter le bien d'autrui.

Nous constatons encore trop souvent des dépôts sauvages d'ordures. Ces actes sont passibles d'amendes envers les contrevenants. N'hésitez pas à contacter le SICTOM, en charge de la collecte des ordures ménagères, pour acquérir une poubelle ou bien une carte (pour déposer vos poubelles dans les colonnes). Vous pouvez aussi passer en mairie où nous vous donnerons les informations nécessaires.

Le livret de Bienvenue à Germigny des Prés:

Dans sa poursuite d'amélioration de la communication entre les Germignons, la Municipalité a décidé de créer un **"livret de bienvenue"**.

Il sera remis aux nouveaux (ou futurs) arrivants dans la commune.

Il leur permettra de mieux découvrir Germigny des Prés, son organisation au sein de la Communauté de Communes, leur donner des idées de découvertes touristiques, des infos pratiques et des conseils pour leur changement d'adresse.



Initiation à la Sécurité Routière à l'école :

Par un beau matin du mois de juin, les élèves et leurs institutrices se retrouvent avec les policiers municipaux sur le parking de l'école, pour une journée d'initiation à la sécurité routière, dans le cadre de l' A.P.E.R (Attestation de Première Education à la Route).

Cette formation se compose de deux parties. Une partie théorique axée sur l'apprentissage des panneaux de signalisation, à l'aide d'un support diapo.

Une partie pratique dédiée à la circulation à vélo sur un circuit tracé par la police intercommunale devant l'école.

Cette partie pratique est aussi faite pour la prise de bonnes habitudes, mettre son casque, et s'arrêter en se servant des deux freins.

Les élèves ont reçu un certificat de bonne conduite à la route, témoignant de l'implication dont ils ont fait preuve.

La convivialité des policiers a contribué à la réussite de ce projet datant de 2007, et qui sera certainement renouvelé l'an prochain.

Etat Civil :

Naissance:

-Enzo PERROCHE le 31/07/2014

Décès :

-JAHIER Lionel le 04/06/2014

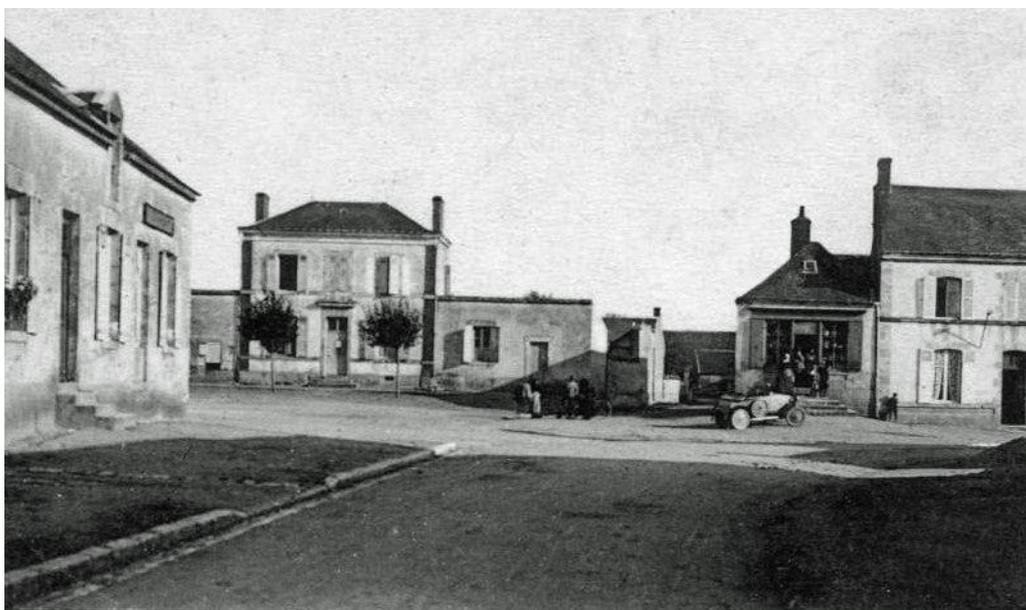
-RENAUDIN ép. ROSSIGNOL Nicole le 8/08/2014

Mariage:

-CIMETIERE Maud et JACQUEMOUD-COLLET Nicolas le 14/06/2014



Germigny , en ce temps là... (La place de la Mairie vers 1920)



De gauche à droite :

L'hôtel-restaurant de la Place tenu par Julia Vaution, son mari Marcel Vaution disposait d'un pressoir. Il allait à domicile presser le raisin, pour faire du moût* à vinifier.

A gauche de la Mairie (non visible sur la photo) il y avait un local "le poste" (aujourd'hui appelé salle de la tour), qui servait d'abri aux indigents. Le sol était recouvert de paille, sur laquelle ils dormaient. Puis on peut voir la porte de l'école des filles ; la Mairie, le maire était Etienne Quettier, agriculteur.

A droite de celle-ci, la porte de l'école des garçons. Il y avait donc deux classes mixtes, l'institutrice était Mme Michaut. De l'autre côté de la route de la Prieurée, l'épicerie tenue par Jules Baudry. Dans cette boutique on trouvait des produits d'épicerie mais aussi de la mercerie, droguerie, crèmerie et parfois du poisson. Les marchandises étaient vendues au détail ou en emballages consignés. Dans le magasin les odeurs étaient indéfinissables mais agréables, le fruit des divers produits disparates en vente. Les jours de torréfaction du café, c'était même tout le village qui était embaumé. Après Jules, ce sera André puis Yvon (fils et petit-fils) qui tiendront successivement la boutique. Ils effectuaient également des "tournées" dans les hameaux et villages voisins. Enfin à droite de l'épicerie, le café, tenu par Eudoxie Falleau puis Juliette Peronnet.

* Jus de raisin qui après fermentation deviendra du vin

Informations recueillies auprès de Mmes O. Bonneau et L. Chevalier.